

Lancement des travaux cadastraux au Mali.

Le lundi à partir de 16 heures, le Ministre des Domaines de l'État et des Affaires Foncières (MDEAF) a procédé au lancement officiel des travaux cadastraux au Mali qui commencent prioritairement par une première phase concernant les six Communes du District de Bamako et les Communes environnantes du cercle de Kati (Kalaban-Koro, Baguinéda, Moribabougou, Ngabakoro-Droit, Sangarébougou, Djalakorodji, Dogodouman et Mandé).

La cérémonie, organisée par le *Secrétariat Permanent de la Réforme Domaniale et Foncière*, a eu lieu à la Mairie de la Commune du Mandé sise à Ouèzindougou et bénéficié de la présence de plusieurs personnalités officielles : le MDEAF, le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Population, le Ministre de l'Équipement, des Transports et du Désenclavement, les Gouverneurs du District de Bamako et de la Région de Koulikoro, le Préfet de Kati, les Maires des Communes concernées et les représentants de toutes les structures techniques invitées.

La cérémonie a débuté par le discours de bienvenue du Maire de la Commune du Mandé prononcé au nom de l'ensemble des autres Maires. Il a été suivi par la présentation du plan d'exécution technique des travaux cadastraux par le *Secrétaire Permanent de la Réforme domaniale et Foncière*. Ensuite le MDEAF a intervenu de façon pédagogique pour faire comprendre à l'auguste assemblée présente, ce qu'il y a lieu de faire désormais pour soulager les populations des difficultés d'accès à la terre, de l'insécurité foncière, des litiges fonciers et aussi pour améliorer les budgets d'État et des Collectivités Territoriales à partir des recettes issues de la fiscalité foncière pour l'intérêt général.

La cérémonie a pris fin par le lancement des travaux cadastraux par le MDEAF en procédant à la mesure des coordonnées d'un point sur la limite de la clôture de la parcelle de la Mairie de la commune du Mandé, à l'aide d'un GPS.

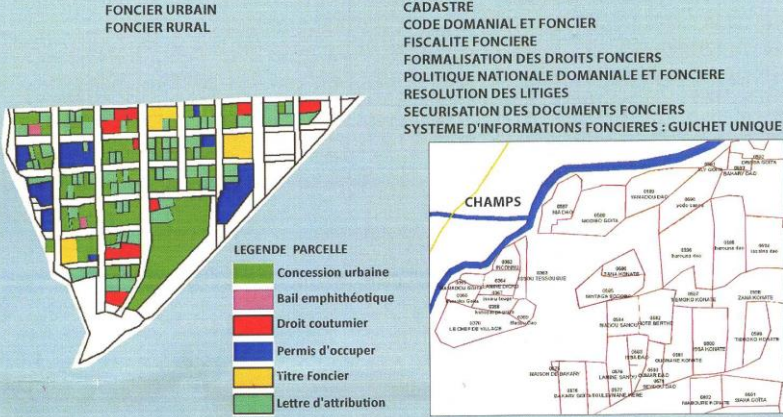
MINISTRE DES DOMAINES DE L'ÉTAT
ET DES AFFAIRES FONCIÈRES

REPUBLICQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

SECRETARIAT PERMANENT DE LA REFORME DOMANIALE ET FONCIERE AU MALI

FONCIER URBAIN
FONCIER RURAL

CADASTRE
CODE DOMANIAL ET FONCIER
FISCALITE FONCIERE
FORMALISATION DES DROITS FONCIERS
POLITIQUE NATIONALE DOMANIALE ET FONCIERE
RESOLUTION DES LITIGES
SECURISATION DES DOCUMENTS FONCIERS
SYSTEME D'INFORMATIONS FONCIERES : GUICHET UNIQUE



LEGENDE PARCELLE

- Concession urbaine
- Bail emphytéotique
- Droit coutumier
- Permis d'occuper
- Titre Foncier
- Lettre d'attribution

OBJECTIFS DE LA REFORME DOMANIALE ET FONCIERE AU MALI

OBJECTIF GENERAL DE LA REFORME

L'objectif général de la Réforme domaniale et foncière au Mali est de **refonder les rapports sociaux, mettre la terre au service du développement et appuyer la bonne gouvernance de l'Etat.**

Objectifs spécifiques

- 1- Contribuer à asseoir la paix sociale et améliorer le développement économique du Mali grâce à la sécurisation des droits de propriété et la gestion des conflits ;
- 2 - Réformer le cadre institutionnel et améliorer la connaissance du foncier et du territoire national;
- 3 - Mobiliser les ressources intérieures de l'Etat et appuyer la décentralisation;
- 4 - Communiquer sur la Réforme et accompagner le changement.

RESULTATS ATTENDUS

1 - Au plan social et économique :

- un dispositif de prévention est mis en place et des procédures de résolution des litiges fonciers sont élaborées et mises en œuvre ;
- un dispositif de formalisation des titres précaires est en place;
- le climat des affaires est amélioré et l'investissement est facilité.

2 - Au plan institutionnel et amélioration de la connaissance du foncier :

- la politique nationale domaniale et foncière est adoptée ;
- le plan cadastral est réalisé ;
- le système d'information foncière est opérationnel;
- les titres de propriétés sont sécurisés.

3 - Au plan mobilisation des recettes de l'Etat et des Collectivités territoriales :

- l'information foncière, nécessaire à la mise en œuvre d'une fiscalité foncière, est disponible et permanente;
- la fiscalité foncière améliore les prévisions budgétaires et les recettes des collectivités locales.

4 - Au plan changement comportemental et communication

- des accords de partenariat existent entre l'Etat et certaines structures de formation et sont mis en œuvre ;
- les transferts de technologie sont réussis;
- un plan de communication est mis en œuvre.

CADRE INSTITUTIONNEL DE LA REFORME

Le cadre institutionnel de Pilotage de la Réforme domaniale et foncière au Mali comprend :

un Comité d'Orientation présidé par le Premier ministre,

un Comité technique de Pilotage présidé par le Ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières.

il est structuré en huit(8) groupes sectoriels :

- le groupe sectoriel « Sécurisation et Dématérialisation des archives foncières et cadastrales, analyse des données de la conservation foncière »;
- le groupe sectoriel « Cadre juridique, formalisation des droits fonciers et résolution des litiges » ;
- le groupe sectoriel « Système d'informations foncières et base de données cadastrales » ;
- le groupe sectoriel « Géo-référencement des données cadastrales et enquêtes foncières » ;
- le groupe sectoriel « Levés aéroportés et établissement de la base de données cartographiques » ;
- le groupe sectoriel « Infrastructures et renforcement des capacités opérationnelles » ;
- le groupe sectoriel « Réforme fiscale et appui à la décentralisation » ;
- le groupe sectoriel « Politique nationale domaniale et foncière ».

un Secrétariat permanent de la Réforme domaniale et foncière au mali.